

PROJET DROITS HUMAINS 2014 - 2018

Tunisie



Le projet Droits humains est un projet de plaidoyer visant à renforcer le respect des droits des populations clés, particulièrement exposées et vulnérables au VIH/sida. En renforçant les droits de ces personnes, il entend favoriser leur accès à la prévention et aux traitements du VIH/sida.

Le projet est cofinancé par AIDES, première association française de lutte contre le VIH/sida et les hépatites, et l'Agence française de développement (AFD), et mis en œuvre dans sept pays, en Afrique (Tunisie, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Cameroun et Burundi) et dans les Caraïbes (Haïti et République dominicaine). Il repose sur le financement d'une ressource humaine entièrement dédiée au plaidoyer en faveur des droits des populations clés.



Équipe de l'ATL
lors de l'AFRAMED

CONTEXTUALISATION

Contexte épidémiologique

Les chiffres du VIH en Tunisie connaissent des tendances paradoxales. Derrière une faible séroprévalence de moins de 0,1 % se cachent d'autres indicateurs alarmants.

Une des plus faibles couvertures du traitement antirétroviral au monde

Selon les estimations de l'Onusida de 2016, les nouvelles infections à VIH peuvent atteindre les 500 cas par an, avec un total de personnes vivant avec le VIH (PVVIH) estimé à 2 900 et un taux de couverture de traitement antirétroviral (ARV) parmi les plus bas au monde de seulement 29 %, ce qui signifie que 71 % des PVVIH ne seraient pas sous traitement.

Les estimations officielles ne correspondent pas du tout à celles de l'Onusida. Le ministère de la Santé rapporte 164 cas de nouvelles infections pour 2016, sur un total de 1 720 PVVIH, dont 866 sous ARV. Soit un taux de couverture de 50 %.

Une épidémie concentrée

Alors que la prévalence en population générale est faible, l'épidémie se concentre au sein de certaines populations clés : 13 % des hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH), 0,61 % des travailleurs-ses du sexe (TS) et 2,4 % des usagers-es de drogues (UD) sont séropositifs-ves.

71 %

des PVVIH ne seraient pas sous traitement.

13 %

des HSH sont séropositifs

Contexte légal

Le respect des droits humains de tous et toutes, y compris des populations clés, est aujourd'hui considéré comme un élément central de la lutte contre le VIH/sida. Il a été établi que la stigmatisation et la discrimination font partie des principaux obstacles à une riposte efficace contre le VIH. Pourtant, le cadre légal tunisien est particulièrement répressif et discriminant vis-à-vis des populations clés, remettant en question l'accès à leurs droits fondamentaux et notamment à la santé.

Article 230 du Code pénal qui date de 1913 => Jusqu'à trois ans de prison pour homosexualité.

Article 231 du Code pénal => Jusqu'à deux ans de prison pour travail du sexe.

Loi n°92-52 de 1992 => Jusqu'à un an de prison pour usage de drogues.

PRÉSENTATION DE ATL MST SIDA-TUNIS

L'Association Tunisienne de Lutte contre les Maladies Sexuellement Transmissibles et le sida (ATL MST sida-Tunis), créée en 1990, est la première association de lutte contre le sida en Tunisie. Pionnière dans le domaine de la prévention auprès de la population générale, des populations à haut risque et dans la promotion de l'approche de réduction des risques (RdR) vis-à-vis de l'usage de drogues injectables.

ATL MST Sida-Tunis se fonde sur une approche transversale orientée sur le respect inconditionnel des droits de l'homme ainsi que le respect de l'approche du genre. Sa mission est de contribuer à la riposte du VIH en Tunisie et de réduire son impact à tous les niveaux contribuant ainsi aux efforts nationaux et globaux de lutte contre cette épidémie.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET ACCÈS AUX TRAITEMENTS : UN AXE STRATÉGIQUE À L'ATL MST SIDA-TUNIS

Dès le début de la mise en œuvre du projet Droits humains, la faible couverture du traitement ARV et la progression inquiétante de l'hépatite C (VHC) en Tunisie ont fait de la propriété intellectuelle et de l'accès aux traitements des axes de travail stratégiques majeurs.

Plaidoyer pour l'accès au sofosbuvir...

Entre 2013 et 2015, la prévalence de l'hépatite C progresse de façon inquiétante en Tunisie. Elle passe de 0,7 % à plus de 1 % (entre 1 et 1,6 % selon le ministère de la Santé) au cours de cette période, soit de 70 000 personnes à plus de 100 000 personnes porteuses du VHC. Ces dernières n'ont alors pas accès au sofosbuvir, le nouveau traitement contre le VHC qui n'est pas disponible en Tunisie.

Pour mobiliser l'opinion publique et inciter les pouvoirs publics à agir, l'ATL organise début 2015 une collecte de données destinée à montrer la forte prévalence du VHC parmi les usagers-es de drogues injectables (UDI). Les résultats sont obtenus grâce à une campagne de dépistage communautaire organisée dans les centres à bas-seuil pour les UDI de l'ATL et montrent que 49 % d'entre eux-elles sont porteurs-ses du VHC. Une autorisation de mise sur le marché est finalement délivrée et le traitement devient théoriquement accessible, mais à un coût prohibitif. L'exclusion de l'Afrique du Nord,

dont la Tunisie, de la licence volontaire que le laboratoire Gilead accorde au reste du continent africain confirme l'inaccessibilité financière du traitement. En protestation, l'ATL MST sida-Tunis lance alors une campagne de communication « libérer le traitement » très reprise dans les médias. La Tunisie finit par accéder à la licence volontaire et au droit de produire un générique. En marge de cette campagne, des réunions régulières avec le ministère de la Santé permettent d'obtenir un plan national de lutte contre le VHC, et en août 2016, la production locale du générique tunisien au sofosbuvir démarre !

... et au dolutégravir

Le dolutégravir est un inhibiteur de l'intégrase commercialisé par ViiV Healthcare souvent utilisé dans le traitement du VIH. Tout comme pour le sofosbuvir, en avril 2014, Medecines Patent Pool et ViiV Healthcare annoncent deux licences volontaires pour le dolutégravir incluant la majorité des pays africains. Ces licences permettent à 92 pays d'avoir accès à ce traitement d'une importance majeure dans la lutte contre le VIH mais excluent l'Algérie, la Libye et la Tunisie !

L'ATL, en partenariat avec l'ITPC MENA, a alors développé une stratégie en trois parties pour permettre à la Tunisie d'être intégrée dans la licence.

Entre 2010 et 2015

70 000
(0,7 %)



100 000
(1,6 %)

personnes porteuses
du VHC

Réunion avec les représentants-es de ViiV
en marge du Conseil consultatif communautaire du Moyen-Orient
et de l'Afrique du Nord (MENACAB)

Action de protestation en marge de l'Icasa 2017 en Côte d'Ivoire.

Lettre de protestation officielle

Réponse favorable de ViiV Healthcare par mail,
en confirmant le lancement du processus d'inclusion de la Tunisie
à cette licence volontaire dès début 2018.

RÉFORME DE LA LÉGISLATION CONCERNANT LES DROGUES

Plaidoyer en faveur d'une réforme des politiques des drogues

En Tunisie, la discrimination des usagers-es de drogues est particulièrement forte. La « loi 52 » a causé chaque année l'arrestation et la condamnation de milliers de tunisiens-nes et a légitimé des pratiques de violation des droits des usagers-es de drogues, les éloignant ainsi des soins et augmentant leur vulnérabilité vis-à-vis du VIH et du VHC. L'ATL MST sida-Tunis est impliquée dans la réduction des risques auprès des usagers-es de drogues et milite depuis de longues années contre cette « loi 52 », un plaidoyer qui a abouti le 25 avril 2017 à l'amendement de la loi par l'Assemblée des représentants du peuple.

Constitution d'un comité d'experts-es

Une stratégie de constitution d'une coalition a été mise en œuvre via la constitution d'un comité de suivi rassemblant l'Onusida, l'ONUSIDA, la Stadd et l'ATL MST sida-Tunis. La présence de la Stadd, référence en addictologie, et des instances onusiennes dans la coalition la crédibilise, lui permet d'être écoutée, médiatisée et même d'interagir avec l'Assemblée des représentants du peuple. Le 8 février 2017, les représentants de l'ATL MST sida-Tunis rencontrent dans le cadre de la concertation autour du projet de loi quinze députés de la commission de la lé-

gislation générale, l'occasion de défendre une approche sanitaire plutôt que pénale de la question de l'usage de drogues et de faire valoir la stratégie de la RdR.

Sensibilisation des soignants-es, des acteurs-rices judiciaires et des médias

Parallèlement au plaidoyer institutionnel avec Coalition, l'ATL MST sida-Tunis a également effectué tout un travail de formation auprès des soignants-es, des avocats-es, des juristes et des médias. Ces derniers-es ont été sensibilisés-es aux enjeux de la RdR et sur les liens entre le respect des droits des usagers-es et leur santé. Cette stratégie a permis d'identifier des alliés-es au sein de ces corps de métier, de faire changer les perceptions de certains-nes et contribue au changement d'environnement.

L'amendement de la loi

En avril 2017, la loi est finalement amendée. L'article 12 de la loi 52 de l'année 1992, qui interdisait aux juges la possibilité d'apprécier au cas par cas les circonstances atténuantes aux inculpés-es, est supprimé. Cet amendement met fin à l'incarcération des usagers-es pour avoir fumé un joint et a été l'occasion d'un débat sur une réforme des politiques des drogues dans son ensemble.

PERSPECTIVES

Le dépistage communautaire, une priorité pour atteindre les trois 90 !

L'ATL MST sida-Tunis a mené la première campagne de dépistage communautaire à grande échelle dans la région, et les résultats montrent bien la pertinence de cette stratégie.

Tandis que le programme national de lutte contre le sida déclare avoir détecté, sur l'ensemble de l'année 2016, 164 nouveaux

cas de VIH, l'ATL MST sida-Tunis, avec sa campagne de dépistage communautaire de sept jours visant les populations clés, a réussi à dépister 142 cas de VIH !

Ces résultats suffisent à démontrer l'efficacité du dépistage communautaire en Tunisie et à plaider pour son intégration dans le plan stratégique national de lutte contre le sida 2018-2022 et dans la note conceptuelle 2019-2021 de la Tunisie pour le Fonds mondial.



ATL MST sida-Tunis
7 rue El Khalil El Menzah 8,
2037 Ariana, Tunisie
www.atlmstsida.org
atlsidatunis@gmail.com
Tél. /fax : + 216 70 866 588
FB : ATL MST sida section Tunis,
page officielle